

RIVESS

XVIe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire
Montpellier du 25 au 27 mai 2016

**Les « communs » et l'économie sociale et solidaire.
Quelles identités et quelles dynamiques communes ?**

UTILITE SOCIALE ET IMPACT SOCIAL : L'EVALUATION DES « COMMUNS » DANS L'ESS

LEÇONS ANALYTIQUES TIREES D'ETUDES DE CAS EMPIRIQUES

Version provisoire

ELENA LASIDA

Économiste

Institut Catholique de Paris, UR « Religion, culture et société » - EA 7403

21 rue d'Assas, 75006 Paris

Courriel : e.lasida@icp.fr

FELIPE MACHADO PINHEIRO

Doctorant en économie

Université de Rennes 1, CREM-UMR CNRS 6211

Institut Catholique de Paris, UR « Religion, culture et société » - EA 7403

71 rue de la Tombe Issoire, 75014 Paris

Courriel : felipe.machado-pinheiro@univ-rennes1.fr

MICHEL RENAULT

Économiste

Université de Rennes 1, CREM-UMR CNRS 6211

7 place Hoche, CS 86514, 35065 Rennes Cedex

Courriel : michel.renault@univ-rennes1.fr

Résumé

Notre communication est consacrée à une mise en tension des notions d'impact social et d'utilité sociale qui sont centrales dans les interrogations sur les conditions de reddition auxquelles sont soumises les organisations de l'ESS. Cette mise en tension est articulée autour de quatre dimensions : le type de légitimité recherchée, l'échelle d'effets analysés, la logique d'action mobilisée et enfin les modalités opérationnelles d'évaluation. La notion d'impact social apparaît comme essentiellement instrumentale alors que la notion d'utilité sociale est rapprochée de la notion de « monde commun » que nous explicitons. Ces tensions sont rendues visibles et explicitées dans le cadre de deux organisations inscrites dans le champ de l'ESS : Emmaüs Connect d'une part et l'Arche d'autre part. Conjointement avec les référentiels théoriques mobilisés cela permet de considérer, les « communs » comme le produit d'une délibération sur les finalités et sur ce qui vaut la peine d'être fait ensemble.

Mots-clés : Utilité sociale, impact social, communs, valeurs, monde commun, délibération.

Introduction

Si on suit P. Dardot et C. Laval (2014, p.186), la caractéristique principale des « communs » est que « (...) *ce n'est pas tant la qualité intrinsèque du bien qui vient déterminer sa nature de commun que le système organisé de gestion qui institue une activité et son objet en commun* ». Les communs sont le produit d'une délibération collective sur les finalités, sur le « *bien-être individuel articulé à l'être ensemble* ». Il s'agit ici pour les parties prenantes de « *formuler les choses qui valent la peine d'être faites ensemble (...)* » (Cordonnier, 2012). Pour le dire autrement, la notion de « commun » renvoie à un processus amenant à dire collectivement « ce qui compte », « ce à quoi on tient » (Hache, 2011 ; Ostrom, 2010), et autorisant à repenser la notion d'intérêt général. Ce faisant, cette notion ouvre également un champ d'interrogations autour de la « prise en compte » de ce qui compte. Le régime de « performance totale » (Jany-Catrice, 2012), auquel sont de plus en plus soumis les individus et les organisations, a tendance à réduire la prise en compte à la mesure de l'impact d'actions. Cela implique le recours à des schémas causalistes, souvent univoques, qui constituent l'infrastructure, parfois invisible, des études d'impact social. Face à cela, les réflexions sur la notion d'utilité sociale se placent sur un terrain plus proche des perspectives en termes de « commun », c'est à cela que sera consacrée notre communication, notamment à travers la mise en tension des notions d'impact social et d'utilité sociale.

La notion d'utilité sociale apparaît souvent floue, multiforme, et difficile à enfermer dans des définitions simples. La plupart des travaux autour de la notion d'utilité sociale font référence à l'utilité sociale comme étant relative à des « effets collectifs », des « effets sur la société » ou une « plus-value sociétale ». Dans ce sens, appliquée à une organisation, c'est la plus-value apportée pour la société, la manière dont : elle soutient les personnes en situation de fragilité, contribue à la lutte contre les exclusions et les inégalités et concourt au développement durable (Loi ESS 2014). Dans l'analyse de la valeur ajoutée d'une organisation de l'ESS, ce qui ressort de l'utilité sociale renvoie davantage aux bénéfices collectifs de l'activité. L'utilité sociale apparaît ainsi comme une composante essentielle du bien commun ou de l'intérêt général (Frémeaux, 2013 ; Gadrey, 2004, 2006).

Notre communication a vocation à mettre en tension les notions d'utilité sociale et d'impact social, et plus précisément les procédures, méthodes, métriques... par l'intermédiaire desquelles on peut en « rendre compte ». Pour cela nous procéderons à une mise en forme analytique de ces notions dans un cadre cohérent, en nous appuyant notamment sur une épistémologie pragmatiste. Nous mettrons en relation ces perspectives analytiques et la notion de « communs » dans l'ESS avec des analyses empiriques issues principalement de deux expériences d'évaluation d'utilité sociale : le cas d'Emmaüs Connect (association qui travaille pour l'inclusion numérique) et le cas de L'Arche (association qui accueille des personnes en situation de handicap mental).

Notre travail est structuré autour de trois parties :

- Dans un premier temps, nous précisons et confrontons les notions d'impact social et d'utilité sociale : d'un point de vue théorique d'une part, à partir du cas pratique d'Emmaüs Connect, d'autre part.
- Ensuite, nous rapprochons la notion d'utilité sociale de celle de monde commun : approche théorique mise en résonance avec le cas pratique de L'Arche.
- Enfin, en guise de conclusion, nous posons concrètement la question de la prise en compte du monde commun dans une démarche d'évaluation d'utilité sociale.

1. De l'impact social à l'utilité sociale

La mise en parallèle des notions souvent utilisées d'impact social et d'utilité sociale révèle des lignes de tensions qu'il est nécessaire d'explicitier. Ces tensions sont relatives à une soumission de plus en plus grande des organisations à des obligations de reddition, d'« accountability », qui remettent parfois en cause la finalité même de ces organisations, et/ou se réfèrent à des registres d'action différents de ceux mobilisés par l'organisation (Joannides et Jaumier, 2013). Le régime de la « preuve » apparaît central ici.

1.1 Quatre tensions

Utilité sociale et impact social sont des registres usuels d'évaluation de l'ESS en France. Souvent, ces deux notions sont utilisées de façon indistincte ou confuse. Pour clarifier ces notions nous commencerons par explorer les tensions existantes entre ces notions en termes : de légitimité recherchée, d'échelle d'effets analysée, de logique d'action mobilisée et d'approche évaluative employée pour, ensuite, expliciter la spécificité de l'évaluation d'utilité sociale en termes de « communs ». Le tableau suivant résume ces tensions précisées dans les développements.

Tableau 1 : 4 sources de mise en tensions

| | Impact social | Utilité sociale |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Type de légitimité recherchée | Légitimité managériale | Légitimité politique |
| Échelle d'effets analysés | Effets individuels | Effets collectifs |
| Logique d'action mobilisée | Agir instrumental | Agir constitutif |
| Modalités d'évaluation | Audit | Débat pluraliste |

Première tension : légitimité gestionnaire versus légitimité politique

Impact social : performance et légitimité gestionnaire

Le régime de la performance économique, propre au capitalisme moderne, s'est progressivement étendu au champ de l'ESS. D'une part, les bailleurs de fonds, par exemple des collectivités publiques et les financeurs solidaires, veulent accéder aux informations qui leur permettront d'investir dans les projets jugés socialement plus performants et, d'autre part, les entreprises de l'ESS elles-mêmes recherchent des outils qui leur permettront de rendre des comptes et d'identifier les leviers pour améliorer leur performance sociale (Mulgan, 2010). L'évaluation de l'impact social d'une organisation cherche notamment à analyser la performance de ses activités en termes d'efficacité et d'impact net. Il s'agit alors d'examiner la relation entre les objectifs fixés et les résultats obtenus d'une part, et d'identifier la part de ces résultats qui sont vraiment attribuables à l'intervention de l'organisation, d'autre part. Une évaluation d'impact social doit permettre également d'analyser la performance des activités en termes de pertinence et d'efficience. Il faut en effet savoir si les objectifs fixés correspondent aux besoins sociaux identifiés initialement (pertinence) et si le rapport entre les ressources utilisées et les résultats obtenus est satisfaisant (Stievenart et Pache, 2014).

Ce lien entre évaluation d'impact social et performance est bien illustré par les « contrats à impact social », un nouveau mécanisme de montage financier annoncé par le gouvernement français en début 2016 afin de lever des fonds privés pour financer des projets d'action sociale publique¹. Dans un contrat à impact social, un investisseur privé finance un porteur de projet, qui prend en charge la mise en œuvre opérationnelle d'un programme d'action sociale. L'autorité publique rembourse le capital engagé et les intérêts si les objectifs sociaux fixés par le contrat sont atteints ou dépassés. Le mécanisme repose sur une évaluation extérieure indépendante qui cherche les preuves de performance sociale en mesurant les indicateurs prédéfinis au moment de la signature du contrat. On est bien dans une logique de légitimité gestionnaire où on cherche à vérifier la performance de la gestion d'un porteur de projet et sa capacité à mettre en place les moyens nécessaires pour aboutir à des résultats prévus.

Utilité sociale : identité et légitimité politique

En France, la notion d'utilité sociale est apparue initialement dans le cadre du droit fiscal, pour justifier les exonérations accordées à certaines organisations sans but lucratif. Comme l'affirme Bernard Perret (2010, p.45-46), « elle porte un enjeu de reconnaissance : l'utilité sociale est la convention de langage par laquelle s'exprime une forme de dette de la collectivité vis-à-vis d'acteurs sociaux qui contribuent « hors-marché » à la réalisation de certaines de ses finalités ». Comme l'exprime Jean Gadrey (2004, p.12), l'utilité sociale est une convention d'ordre sociopolitique : « si une OES (organisation de l'économie solidaire) est effectivement en concurrence, pour le type de service qu'elle rend, avec une ou des entreprises privées lucratives, la seule justification que l'on puisse trouver pour lui attribuer certains avantages sans remettre en cause la « loyauté de la concurrence » se trouve dans l'existence constatable de contributions à l'intérêt général que ne fournissent pas, ou que fournissent moins bien, les entreprises privées. De fait, la convention d'utilité sociale ne remet pas en cause l'existence d'un secteur privé lucratif, ni le principe d'une concurrence équitable. C'est une convention qui revendique le droit à l'existence d'un secteur « tiers », non pas principalement au nom de ce qui le caractérise le plus fortement (des activités sans but lucratif, non capitalistes et non étatiques), mais au nom d'un apport spécifique à la collectivité : l'utilité sociale ». En ce sens, la quête de reconnaissance de son utilité sociale est une quête de légitimité d'ordre politique, de quête de reconnaissance publique d'une valeur ajoutée, plutôt que d'ordre gestionnaire et de performance.

Pour compléter, Philippe Frémeaux (2013, p.27) explique que « la notion d'utilité sociale émerge dès les années 70 dans ce contexte de redéfinition des responsabilités dans la co-production des biens communs. Son histoire associe finement l'État et sa politique fiscale, notamment dérogatoire, et l'économie sociale. Elle bouscule les frontières entre utilité sociale et intérêt général, et sa définition et sa mesure en font un indice central de l'identité même de cette « ESS » ». L'utilité sociale est une convention qui se cherche « en relation avec des régulations de « défense » et de « promotion » de l'économie sociale et solidaire » (Gadrey, 2004, p.46).

La tension qui se manifeste ici touche la relation entre valeur et valeurs. Dans le cas de l'ESS le régime de la preuve devrait toucher l'engagement pour des valeurs, l'engagement pour la réalisation de certaines finalités sociales, éléments fondamentaux dans le cas de l'ESS. Ces valeurs et ces finalités sont par essence plurielles. La soumission au régime de performance et à une logique gestionnaire tend à transformer l'engagement pour *des* valeurs à un engagement

¹ <http://www.economie.gouv.fr/contrat-impact-social> (2016)

pour la valeur (Joannides et Jaumier, 2013). Il y a là une première mise en tension qui touche les organisations.

Deuxième tension : effets individuels versus effets collectifs

Impact social : effets individuels et causalité simple

Quand on évalue l'impact social, on analyse les effets des activités d'une organisation sur une de ses parties prenantes à court, moyen ou long terme. Dans ce sens, on cherche à identifier les changements d'état d'une personne ou d'un groupe de personnes après avoir vécu l'intervention d'une organisation. Dans le registre de l'impact social, la perspective de groupe ou de société se base sur une approche d'individualisme méthodologique où l'impact social final est la somme des impacts sur chacun de ses membres. Un bon exemple de cela est donné par Robert Salais (2011) dans le cas de l'insertion par l'activité économique, l'impact étant mis en relation avec le « taux de placement ».

L'approche théorique prédominante dans le domaine de l'évaluation de l'impact social est la théorie du changement. Selon le Sous-groupe GECES sur la mesure de l'impact social de la Commission européenne (2015, p.24), la théorie du changement est « *une analyse et une description détaillées expliquant comment et pourquoi l'initiative considérée peut avoir un impact sur les parties prenantes de manière que ses objectifs soient atteints* ». Identifier l'impact social revient donc à établir un modèle logique qui explique les liens de causalité entre les ressources et activités de l'organisation et ses effets sur une partie prenante. Comme l'explique B. Perret (2010, p.46-47): « *Pour faire simple, la performance se mesure en comparant un résultat à un objectif simple, univoque et ciblé. Elle n'a de sens qu'en référence à une vision simplifiée et « instrumentale » des finalités d'un organisme (typiquement, la production d'une prestation bien identifiée)* ». Les indicateurs utilisés apparaissent ainsi souvent comme un moyen simple de raconter une histoire crédible, matérialisant le respect des engagements de l'organisation. Cependant, ce faisant, on opère une double réduction : une réduction du champ des narrations possibles pour n'en retenir qu'une, et une réduction du pluriel au singulier. On retrouve ainsi la tension déjà évoquée entre valeurs et valeur.

Utilité sociale : effets collectifs et causalité complexe

La plupart des travaux autour de la notion d'utilité sociale mettent au contraire l'accent sur les bénéfices collectifs de l'activité et la contribution apportée au bien commun.

Ainsi, J. Gadrey affirme que l'utilité sociale matérialise la contribution au « bien collectif ». Il évoque également les bénéfices collectifs d'une activité pour la société, pour un territoire, etc. (2004, p.38). Ces bénéfices collectifs sont associés par exemple à la contribution à la réduction des inégalités, au développement de la solidarité et de la sociabilité, à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (*ibid.*, p.121). Il s'agit notamment de souligner que l'utilité sociale n'est pas de même nature « (...) *que celle de contribution au bien-être individuel des bénéficiaires de l'action* » (*ibid.*, p.110) dont la sommation est privilégiée dans le cas de l'impact social. P. Frémeaux (2013) parle quant à lui de l'apport de l'ESS à des biens communs essentiels qui contribuent au bien-être individuel et collectif et il l'associe à la qualité : du lien social, de la cohésion sociale, de l'emploi, des écosystèmes, de l'air en ville, etc. (*ibid.*, p.39). La référence au registre qualitatif, largement mobilisé en matière d'utilité sociale, renvoie également aux termes du débat évoqué par A. Cottureau (2015) discutant des questions de « prise en compte ». Il évoque ainsi le

réductionnisme intrinsèque aux évaluations économiques, réduisant le registre pluriel des qualités au registre univoque des quantités, et encore plus précisément pour l'économie à un couple prix/quantité. Or, l'enjeu révélé par la notion d'utilité sociale est fondamentalement de même nature que celui évoqué par F. Le Play au XIX^e : passer de la « richesse des nations » au « bien-être des populations » (Cottureau, 2006, 2015). Les propos de P. Frémeaux font clairement écho à cet enjeu.

L'importance du caractère « collectif » de l'utilité sociale se retrouve également dans les conditions définies par la Loi sur l'ESS de 2014 pour considérer qu'une entreprise poursuit une utilité sociale, les conditions 2 et 3 sont en effet clairement d'ordre collectif :

« Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

*2° Elles ont pour objectif de contribuer à la **lutte contre les exclusions et les inégalités** sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à **l'éducation à la citoyenneté**, notamment par l'éducation populaire, à **la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale** ;*

*3° Elles concourent au **développement durable** dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2° » (Article 2 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - nous soulignons).*

Sur un autre plan, nous avons souligné le fait que pour l'évaluation de l'impact social, l'évaluation de la performance se base normalement sur une vision simplifiée de la chaîne de causalité afin de pouvoir comparer un résultat à un objectif. Or, comme l'explique B. Perret (2010, p.46-47) : « (...) *par contraste, l'utilité sociale relève d'un questionnement plus large et ouvert prenant en compte la diversité et le caractère systémique des effets produits par une activité sur son contexte social* ». Dans un tel cadre le *rendre compte* doit *prendre en compte* des narrations plurielles et les articuler au sein d'un récit commun. Le projet intellectuel porté par A. Cottureau (2015), dans un cadre pragmatique inspiré par les travaux de J. Dewey, se place dans une telle perspective. Il évoque ainsi le fait que la prise en compte de ce qui compte, notamment de ce qui contribue au « bien-être des populations » a « (...) *vocation à inclure toutes les formes de gratuité et de solidarité. Cela ne signifie nullement tout compter, mais, là encore, le critère de sélection est simple : prendre en données primaire ce qui est pris en compte, ne pas dénaturer ce qui est jugé incomparable ou inappréciable et établir des synthèses analytiques sans éliminer les cadres de référence auxquels donnent lieu les évaluations* » (*ibid.*, p.6). Or, la domination d'un régime de performance, largement calqué sur une grille de lecture economiciste, tend justement à éliminer cette complexité du champ de l'analyse.

Troisième tension : agir instrumental versus agir constitutif

Impact social : un agir instrumental

Si l'on suit B. Perret (2003), toute action humaine - individuelle ou collective - est à la fois « instrumentale » et « constitutive ». Sur un plan instrumental, une organisation (ou un individu) essaye « *d'atteindre des buts déterminés (conformes à ses « intérêts », au sens large du terme) par des moyens rationnels* » (*ibid.*, p.10), elle cherche à optimiser des moyens pour atteindre des buts déjà définis et demeurant fixes. On retrouve ici le registre de la rationalité instrumentale manipulé par les économistes orthodoxes qui sous-tend largement les mécanismes calculatoires à l'œuvre dans le « régime de performance totale » évoqué par F. Jany-Catrice (2012). Une telle perspective a pu être critiquée par J. Dewey et A.F. Bentley (1973), elle suppose en effet plusieurs éléments : tout d'abord que la rationalité opère sur des problèmes prédéfinis et qui ne changent pas dans le cours de l'action, ensuite que les moyens pour faire face à ces problèmes existent indépendamment du problème lui-même, et enfin que l'objectif ultime de la décision est d'optimiser la relation entre les moyens et les fins. On peut voir que l'évaluation de l'impact social se focalise largement sur le plan instrumental de l'action de l'organisation. La théorie du changement répond au besoin de simplifier la complexité de la réalité pour essayer de vérifier si les actions menées répondent ou pas aux objectifs fixés.

Utilité sociale : agir constitutif

Sur le plan constitutif, les organisations essayent de « *construire symboliquement un monde où (elles) puissent trouver sa place et se donner des buts sensés* » (Perret, 2003, p.10). Chaque organisation de l'ESS fait des efforts permanents pour penser et construire la réalité, pour construire son identité, pour donner un sens à son existence et pour trouver une place dans la société. Avant d'agir dans un but déterminé, chaque acteur doit d'abord être en capacité de définir et de « constituer » sa propre situation et sa propre position au sein de cette situation. L'importance accordée par J. Dewey (1993) à la notion de « situation » définie comme « un tout contextuel » (*ibid.*, p.128) reflète bien cela. B. Perret (2010) se situe largement dans une telle perspective quand il évoque le fait que « *les acteurs sociaux ne s'inscrivent jamais de manière totalement passive dans des cadres de rationalité préétablis* » et qu' « *ils contribuent activement à la création de ces cadres dans le cours même de l'action. En d'autres termes, toute action tend à produire de nouveaux objectifs qui se combinent aux objectifs initiaux* » et « *à produire et modifier en continu son propre cadre normatif, en même temps qu'elle contribue à redéfinir en continu l'identité de l'acteur : la question « qui suis-je ? » ou « qui sommes-nous ? » est toujours présente à l'horizon des acteurs* » (*ibid.*, p.48). Dans l'optique de J. Dewey (2011, p.93) le point de départ n'est jamais un problème prédéfini, mais des « situations existentielles » définies comme « problématiques ». Une situation problématique renvoie à un trouble, un doute, une interrogation qui perturbe le cours de l'action, les schémas habituels d'interprétation (s'interroger sur ce qu'est « être bien », par exemple). La résolution de cette situation problématique engage les acteurs dans une « enquête sociale » qui se doit notamment de définir et redéfinir cette situation (1993, p.170). D'autre part, moyens et fins sont en relation constante et se co-définissent en permanence. Un dernier point mérite d'être souligné, en effet toute enquête implique la « prise en compte » des autres protagonistes et de leurs points de vue (Hache, 2011), ne serait-ce que pour donner une définition commune de la « situation ». Dans *Le public et ses problèmes* (2003) J. Dewey met ainsi en évidence l'importance de la démocratie, envisagée comme une modalité d'enquête, et

de la « participation », pour définir et résoudre des situations problématiques. Il y a là un fondement épistémologique pour la relation entre utilité sociale et participation.

Ainsi, comme l'affirme B. Perret (2010, p.49), « *à travers leurs efforts pour promouvoir et faire reconnaître leur utilité sociale, les acteurs associatifs se situent clairement dans une logique d'agir constitutif : ils luttent pour la constitution d'une scène sociale où leur action trouve sens, et où leur identité d'acteur se trouve confortée* ».

Le registre instrumental et le registre constitutif apparaissent en tension, notamment dans l'ordre du « rendre compte ». L'intérêt d'explorer cette tension c'est de mettre en avant un registre d'évaluation qui est souvent oublié. Certes, on confie aux organisations de l'ESS le soin de traiter des problèmes sociaux « préfixés », mais elles sont aussi co-productrices des référentiels de l'action collective. Elles participent à la construction du monde commun. Dans ce sens, il est intéressant, d'une part, de prendre en compte non seulement les actions qu'elles mènent pour atteindre ces buts préfixés, mais également ses communications, sa gouvernance, sa gestion, ses relations, sa façon de comprendre les problèmes sociaux, enfin, ses partis pris et les représentations de l'être humain et du vivre-ensemble qu'elle véhicule dans son fonctionnement. D'autre part, identifier non seulement les changements que les actions créent sur les conditions de vie de ses parties prenantes et dans la société, mais également les effets de ses actions sur le monde commun. C'est-à-dire, comprendre ses effets sur la narration collective sur ce qui fait le bien-être et sur les institutions qui guident et inspirent nos actions.

Quatrième tension : audit indépendant versus évaluation pluraliste

Impact social : audit indépendant

À partir de la théorie du changement, l'évaluation de l'impact social consiste à mesurer les résultats obtenus auprès de la population ciblée afin de contrôler si les objectifs fixés ont été atteints. Ce faisant on peut contrôler les résultats, vérifier la valeur attendue, évaluer l'efficacité, rendre des comptes et justifier l'investissement de ressources dans la poursuite de certains résultats sociaux (AVISE, ESSEC et MOUVES, 2013 ; Frémeaux, 2013). On est proche des approches évaluatives que P. Frémeaux appelle « indépendantes » et que B. Perret associe aux caractéristiques de l'audit.

Selon P. Frémeaux (2013), une évaluation indépendante requiert rigueur scientifique, indépendance et impartialité. « *Se fondant sur une épistémologie issue des sciences médicales et du vivant, ils jugent que la définition de protocoles rigoureux rend possible et légitime une mesure scientifique des actions menées* » (*ibid.*, p.32). On est dans l'ordre « *d'une légitimité issue d'un processus top-down avec une grande importance attribuée aux experts et au langage de l'économie (dans ces processus, la monétarisation des dimensions non monétaires et non marchandes est favorisée)* » (*ibid.*, p.40). Nous sommes alors dans le champ des « evidence based policies » largement promues dans le monde anglo-saxon ; les questions de la nature et de la « charge de la preuve » sont ici en cause, en lien avec les protocoles adoptés. De plus la notion d' « indépendance » (de qui ?) pose également question.

Selon B. Perret (2010), un audit, dans l'idéal, se caractérise par : des critères préfixés, la stricte indépendance des auditeurs et l'exigence de rapidité. Elle vise à fournir une assurance au commanditaire et vérifie la régularité et la responsabilité au regard de résultats attendus. L'accent est mis sur l'utilisation des ressources, les problèmes organisationnels et la mesure de la performance (*ibid.*, p.47). Nous sommes dans le cadre d'une stricte rationalité

instrumentale. Comme le soulignent V. Joannides et S. Jaumier (2013, p.4), cette modalité de reddition de comptes « (...) encourage le conformisme, puisque les mécanismes narratifs et calculatoires à l'œuvre empruntent des schémas bien connus et acceptés. ». Le caractère préfixé des critères matérialise bien cette obligation de « conformation » qui exclue de fait toute narration alternative des causes et des effets à l'œuvre. Une telle perspective apparaît également, d'un point de vue pragmatiste comme « dualiste » dans la mesure où elle repose sur la croyance d'une possible séparation entre « valeur » et « jugement de valeur », séparation rendue possible par la « science » conçue comme une « quête de la certitude » (Dewey, 2014).

Utilité sociale : évaluation pluraliste

L'utilité sociale a été définie par Gadrey (2004) comme une « convention socio-politique » et son propos a été bien accueilli par la majorité des acteurs de l'ESS. Cela implique, en suivant l'approche de l'économie de conventions, qu'il faut inscrire les activités des organisations de l'ESS « dans leur contexte cognitif, éthique, et institutionnel » (*ibid.*, p.43). Or, « les conventions se repèrent principalement dans les discours par lesquels les personnes justifient leurs actions et répondent aux critiques, en particulier dans les moments où les conventions sont contestées » (*ibid.*, p.43). On comprend alors la nécessité de « prendre en compte » des narrations plurielles. Dans ce sens, « la participation des parties prenantes, ou de la société, et la délibération politique sont donc des dispositifs très légitimes pour « dire » ce que sont les contributions sociales ou les plus-values, et pour pondérer les critères d'évaluation qui leur correspondent » (Frémeaux, 2013, p.40-41). Pour les tenants de l'approche pluraliste, il s'agit d'associer « de nombreux acteurs et représentants de groupes d'intérêt dans les processus d'évaluation pour tenir compte de la pluralité de systèmes de valeurs qui coexistent au sein de la société » (Baron et Monnier, 2003, p.4). On retrouve bien ici les postulats essentiels d'une approche pragmatique, l'accent étant mis sur les « contextes » - ou les « situations » - et sur la nécessité de « mettre en perspectives » (Bohman, 2008 ; Mead, 1934), par la délibération, les différentes narrations possibles. Le raisonnable est ici substitué au rationnel, au sens instrumental du terme. Une telle posture fait écho aux propos d'A. Cottureau (2015, p.2-3), reprenant ceux de J. Dewey, il évoque ainsi le fait que « (...) le mot valeur, employé isolément, doit être rayé du vocabulaire d'analyse, il doit être remplacé par les notions de valuation et évaluation, car la notion de valeur réifie et efface des relations de référence : une « valeur » condense toujours une mise en rapport par un opérateur d'un objet d'attention et d'un terme au moins de référence, elle compacte donc une relation d'un ordre triple au minimum : un opérateur et deux termes au moins mis en relations. L'enquête se doit de repérer et re-déplier ces relations pour les rendre analysables (...) ».

P. Frémeaux (2013, p.31-32) rappelle, à propos de la recherche de « preuves », que, « dans ce cadre, si l'on peut tenter de fixer des caps, les résultats dont il convient de rendre compte, et à propos desquels il faut aussi rendre des comptes (accountability) ne sont pas suffisamment certains et périmétrés (voire paramétrés) pour pouvoir établir des causalités imparables: comment rendre compte des (...) effets « purs » des actions entreprises par une organisation sociale et solidaire ? Toujours pour ces tenants de l'évaluation pluraliste, la valeur ajoutée des organisations de l'ESS est le fruit de négociations et d'interprétations multiples, selon les points de vue des acteurs, selon les intérêts potentiellement divergents, et selon les contextes. Il est donc nécessaire de construire des espaces de délibération spécifiques pour mieux estimer ce qui n'est pas directement objectivable, autrement dit pour construire une convention partagée (ici) de cette utilité sociale. ». S'engager dans une « enquête » au sens pragmatique permet aussi de s'abstraire d'une vaine quête de la certitude.

P. Frémeaux (*ibid.*), souligne ainsi que pour évaluer les organisations de l'ESS qui concourent à la production des biens publics « *il faut donc soutenir les évaluations pluralistes, inviter à croiser les regards, les perspectives et les méthodes d'évaluation, et sortir des visions purement quantifiées de la mesure de l'utilité sociale* » (*ibid.*, p.42). Si l'utilité sociale d'une organisation est « *une composante des biens communs* », « *c'est à l'ensemble des « parties prenantes* », sans exclure les salariés qui délivrent le service, qu'il appartient de préciser le caractère utile socialement des activités. Il faut donc créer des outils de démocratie participative qui soient articulés avec la définition de nouvelles finalités pour l'économie, privilégiant le bien-être collectif, les biens communs, ou le care, et la soutenabilité écologique et sociale » (*ibid.*, p.42-43). Le passage de la recherche de la « richesse des nations » au « bien-être des populations » requiert l'association des premiers concernés (du « public » dirait J. Dewey) à la détermination de ce qui compte et à la façon d'en rendre compte. Une telle posture nécessite aussi que l'on s'interroge sur les manières de *prendre en compte* les paroles, les narrations multiples, plurielles, émanant du « public ». Ainsi, selon B. Perret (2010, p.47), à la différence d'un audit, une *évaluation* se caractérise par des critères complexes et soumis à débat, et par la recherche de consensus. Elle prend en compte la pluralité des besoins et des parties prenantes, et s'intéresse principalement aux « effets externes » (sur la société) de l'action publique et cherche à comprendre autant qu'à mesurer. Cependant, une telle posture n'est pas sans écueils et nécessite de réfléchir aux procédures. En effet le dialogue, la délibération, l'association des parties prenantes matérialise un processus de « mise en perspective » au sens de G.H. Mead², cependant la liste des protagonistes n'est jamais close et l'adjonction de nouveaux points de vue modifie les attributions de valeurs, les jeux de causes et d'effets repérés, la nature des « externalités » prises en compte. Cela implique de se confronter aux questions connexes de l'incertitude et de l'instabilité qui marquent à la fois les évaluations et les contextes/situations dans lesquelles elles se placent. Contrairement aux relations univoques moyens-fins mobilisées dans le cadre des audits dans un contexte de certitude, cela impose de prendre en compte des moyens et des fins s'ajustant et se redéfinissant en permanence au sein de « situations » en redéfinition constante (Dewey et Bentley, 1973)³.

1.2 Le cas d'Emmaüs Connect

Emmaüs Connect est une association née du constat qu'aujourd'hui il est très difficile de suivre un parcours de réinsertion sociale sans avoir accès au numérique. Sa finalité est de permettre aux personnes en situation de fragilité sociale de développer leur potentiel grâce à un accès juste et durable aux télécommunications. Ils ont deux axes d'intervention : faciliter la connexion à la téléphonie portable et à Internet, pendant dix-huit mois à travers une offre de recharges de crédit et d'équipements à tarif solidaire ; accompagner les bénéficiaires dans leur apprentissage du numérique et dans la transition vers une connexion proposée dans le marché ordinaire. Cette structure peut être analysée à l'aune des tensions décrites précédemment.

Légitimité managériale et légitimité politique

Après trois ans d'existence, l'association a fait face à une « situation problématique » nécessitant une « enquête » au sens de Dewey (1993, 2011). Elle a souhaité mettre en place une évaluation de son programme afin de légitimer ses actions face à ses deux principaux

² Voir également Hache (2011) et Bohman (2008) sur ce point.

³ Voir également Offredi et Laffut (2013, p.1008) à propos des indicateurs.

partenaires et pérenniser ses relations avec eux. D'une part, il y avait son principal partenaire privé, une grande entreprise de télécommunication qui donnait gratuitement les recharges de crédit téléphonique et internet que l'association vendait à ses bénéficiaires à un prix solidaire, promouvait l'engagement bénévole de ses salariés dans l'association, et menait une campagne de levée de fonds permanente pour l'association auprès de ses clients. Comme ses initiatives faisaient partie de la démarche RSE de l'entreprise, les managers avaient besoin de preuves de l'impact social du programme sur ses bénéficiaires pour justifier l'investissement en interne et avoir des données pour communiquer. D'autre part, il y avait ses partenaires de l'action sociale, notamment les intervenants sociaux, qui sélectionnaient les bénéficiaires du programme et garantissaient l'articulation entre la participation au programme et l'ensemble d'actions de réinsertion sociale suivies par les bénéficiaires. En tant que prescripteurs du programme, une partie des acteurs de l'action sociale était réticente par rapport au fait que les actions du programme dépendaient largement d'un partenariat avec un acteur du secteur privé et elle craignait une récupération commerciale à la fin du parcours des bénéficiaires au sein de l'association. En ce sens, l'association avait besoin de leur montrer son utilité sociale, son apport à l'intérêt général.

On voit bien que par rapport à son partenaire privé l'évaluation répondait plutôt à un enjeu de légitimité managériale alors que par rapport aux partenaires d'action sociale, l'évaluation répondait plutôt à un enjeu de légitimité politique. En ce sens, l'association a mis en place deux processus d'évaluation en parallèle, une évaluation d'impact social avec l'aide d'un consultant externe et une évaluation d'utilité sociale menée en interne avec l'aide d'un stagiaire.

Effets individuels et collectifs

Dans le cadre de l'étude d'impact, une théorie du changement a été développée en dialogue avec les dirigeants et les salariés du programme. Elle décrivait la chaîne de causes/effets qui fait de l'accès au numérique un levier pour la réinsertion sociale (par exemple, pour chercher un emploi, pour trouver un logement, pour réussir ses démarches administratives, pour garder contact avec son intervenant social) et comment le programme aidait les bénéficiaires à diminuer leur budget de télécommunication et augmenter leur reste à vivre. Un questionnaire a été appliqué aux bénéficiaires qui étaient sortis du programme depuis 6 mois pour connaître leur situation avant de participer au programme, à la fin du programme et 6 mois après leur sortie. Les résultats étaient formulés en terme de pourcentage du public ayant eu accès à un emploi, à un logement, etc.

Dans le cadre de l'évaluation d'utilité sociale, les parties prenantes ont été amenées à réfléchir sur les effets du programme sur la société, au-delà de ses bénéficiaires. Un des éléments qui est ressorti est le rôle de plaidoyer du droit à l'accès au numérique comme une condition pour exercer la citoyenneté dans notre société.

Agir constitutif et agir instrumental

Les résultats de l'évaluation d'impact social étaient plutôt neutres ou mitigés, la situation de la grande majorité des bénéficiaires n'avait pas bougé, certains avaient progressé et d'autres même régressé. Aucune inférence statistiquement significative ne pouvait être faite en termes de corrélation positive entre la participation au programme et les variables de réinsertion sociale mesurées. Le seul impact positif avéré était la meilleure maîtrise de leur budget

télécommunication par rapport à leur situation initiale. Ce processus a permis de prendre conscience de la complexité des problèmes auxquels l'association avait vocation à répondre. Son intervention propre participait d'un ensemble d'autres variables échappant à son champ d'action. Repérer la part de chaque action et de chaque acteur dans le bien être d'un individu était très difficile du fait de ce caractère multi-factoriel.

Dans ce cadre, l'évaluation d'utilité sociale est devenue un processus réflexif pour interroger la raison d'être de l'association en dialogue avec ses parties prenantes. Ce processus a ouvert deux pistes : une en termes de son apport au « monde commun », c'est-à-dire, son rôle, au-delà de son intervention auprès d'un public fragile, d'affirmation du droit à la communication numérique, de promotion de la justice sociale dans le domaine de la communication, d'amélioration de l'exercice de la démocratie et de développement de la solidarité et de la responsabilité sociale ; la seconde en termes de contribution à la construction de soi et à la lutte pour la reconnaissance de ses bénéficiaires, c'est-à-dire, au-delà d'être un instrument pour chercher un emploi ou trouver un logement, la communication numérique participe à la constitution de la personnalité des bénéficiaires dans la mesure où elle est une condition de base pour entretenir les liens affectifs et citoyens.

Audit indépendant et évaluation pluraliste

L'évaluation d'impact social a été menée par un consultant externe et son principal outil méthodologique était une enquête téléphonique appliquée à un échantillon de bénéficiaires interrogés par des personnes indépendantes du programme. L'évaluation d'utilité sociale a consisté à la réalisation d'entretiens en profondeurs et des focus groups avec les représentants de principales parties prenantes de l'association (bénévoles, intervenants sociaux, salariés, bénéficiaires et partenaires privés). Les hypothèses d'utilité sociale relatives à l'apport du projet au monde commun, à la construction de soi et à la lutte pour la reconnaissance, élaborées par les parties prenantes lors des instances de dialogue, ont servi de base pour la planification stratégique de l'association.

Tableau 2 : De l'impact social à l'utilité sociale d'Emmaüs Connect

| | Impact social | Utilité sociale |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de légitimité recherchée | Accountability. Analyse de la performance sociale des actions du projet pour trouver des preuves de son efficacité. L'accès au programme facilite-t-il la réinsertion sociale des bénéficiaires ? | Appartenance à l'ESS. Analyse de la place de l'association dans la société et sa contribution en matière de « communs ». En quoi l'organisation fait-elle partie de l'ESS ? |
| Échelle d'effets analysés | Bénéficiaires du programme | Société et parties prenantes de l'organisation |
| Logique d'action mobilisée | Agir instrumental. Analyse des causes/effets des actions du programme sur la situation de vie de ses bénéficiaires (ex. trouver un emploi, trouver un logement, faire ses | Agir constitutive. Analyse de l'apport de l'organisation au monde commun (ex. affirmation du droit à la communication numérique) et sur la dimension constitutive de |

| | | |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | démarches administratives, diminuer son budget télécommunication, etc.) | l'agir individuel (ex. construction de soi et reconnaissance) |
| Modalités d'évaluation | Audit. Questionnaire semi-directif auprès d'un échantillon représentatif des bénéficiaires étant sortis du programme depuis six mois. | Évaluation pluraliste. Groupes de discussion entre les principales parties prenantes de l'organisation (bénévoles, salariés, partenaires privés et partenaires publics). |

2. De l'utilité sociale au monde commun

Dans son analyse des indicateurs, P.M. Boulanger (2004, p.14) soulignait que ceux-ci peuvent remplir trois fonctions : une fonction de base d'information pour la prise de décision, une fonction d'évaluation ou d'audit, interne et/ou externe, mais ils peuvent également « (...) constituer des éléments de la définition collective d'un monde commun (...), voire d'un bien commun (buts à atteindre, normes à respecter) et des moyens de l'atteindre (mesure du bien-être) ». De ce fait l'articulation entre quantification et considération éthique (« bien commun ») apparaît clairement, en parallèle de celle entre monde commun et délibération.

Nous commencerons par poser la question sur la signification de « monde commun » et de sa reproduction, pour ensuite l'illustrer avec le cas pratique de L'Arche.

2.1 Qu'est-ce le monde commun ?

La conception de Hannah Arendt (2002, p.92) du domaine public souligne que la cohésion sociale est fondée sur le partage d'un « monde commun », qui seul a la capacité de relier et de séparer les membres d'une société : « *Le mot "public" désigne le monde lui-même en ce qu'il nous est commun à tous et se distingue de la place que nous y possédons individuellement. Cependant, ce monde n'est pas identique à la Terre ou à la nature, en tant que cadre du mouvement des hommes et condition générale de la vie. Il est lié aux productions humaines, aux objets fabriqués de main d'homme, ainsi qu'aux relations qui existent entre les habitants de ce monde fait par l'homme. Vivre ensemble dans le monde : c'est dire essentiellement qu'un monde d'objets se tient entre ceux qui l'ont en commun, comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle ; le monde, comme tout entre-deux, relie et sépare en même temps les hommes* ».

Selon H. Arendt, le monde commun est la narration collective qui donne un sens à la condition humaine. Il est peuplé d'œuvres, d'actions et des paroles. Il est le produit de l'œuvre et de la mise en commun de la parole et de l'action. De telle sorte qu'en participant dans l'espace public et en y portant ses récits, chaque individu et organisation participe au récit commun et contribue à la définition du monde commun. Or, c'est bien la multiplicité de ces narrations, et des interprétations qui y sont corrélatives, que l'univocité des modalités dominantes de reddition met en cause. J. Dewey (2011) critiquait ainsi la considération des valeurs comme « intrinsèques » cela revenant à dire qu' « [...] elles ne peuvent dépendre

d'aucune relation que ce soit, et certainement pas d'une relation avec les êtres humains » (ibid., p.110-111 - souligné dans le texte).

Pour H. Arendt (2002, p.95), le monde commun trace un pont entre les générations et assure la continuité de l'expérience humaine. Il est : *« Ce qui nous accueille à notre naissance, ce que nous laissons derrière nous en mourant. Il transcende notre vie aussi bien dans le passé que dans l'avenir ; il était là avant nous, il survivra au bref séjour que nous y faisons. Il est ce que nous avons en commun non seulement avec nos contemporains, mais aussi avec ceux qui sont passés et avec ceux qui viendront après nous ».*

Pour B. Perret (2006, p.302), nous habitons *« un "milieu" à la fois physique (géographique), technique, relationnel et symbolique »*. On pourrait aussi faire référence à la matrice biologique et à la matrice culturelle évoquées par J. Dewey (1993). Ce « milieu » est à la fois matériel, humain et symbolique. Le « monde commun » est d'ordre symbolique, il est le *« réservoir de significations à travers lesquelles nous construisons le cadre qui donne sens à nos actions »* (Perret, 2006, p.302). Il est le cadre institutionnel composé de dispositifs politiques et culturels qui nous donnent *« une certaine idée de la société, de ses frontières, des règles et institutions qui la structurent, des droits et devoirs réciproques de ses membres »* (Perret, 2003, p.21). En effet, on peut *« définir les institutions, en donnant un sens large à ce terme, comme les structures socialement construites du monde commun »* (Perret, 2004)⁴. Selon lui: *« Nous agissons non seulement en fonction des systèmes relationnels dans lesquels nous sommes insérés, mais, plus largement, pour construire un monde dans lequel nous puissions donner un sens à notre existence. Cela recouvre la création d'univers cognitifs, esthétiques et symboliques (l'art et la littérature), la constitution d'un espace public, d'institutions politiques, judiciaires, religieuses, etc. »* (ibid.).

Dans ce sens, le monde commun *« constitue pour nous un patrimoine, c'est-à-dire un bien présentant un certain caractère d'inaliénabilité, et non un capital dont la valeur serait indexée sur des bienfaits attendus »* (Perret, 2006, p.302-303). Et les individus et les organisations participent à la constitution et à la reproduction de ce noyau de significations partagées qui nous fournissent *« le sentiment de vivre dans un monde commun sensé et doté d'une certaine pérennité, dans lequel la raison puisse se déployer »* (ibid., p.303).

L'existence d'un monde commun est fondamentale pour la cohésion sociale dans la mesure où il permet de mettre en communication les mondes vécus de chacun. B. Perret (2003, p.204) appelle mondes vécus *« les contextes de vie à l'intérieur desquels l'individu élabore des conduites significatives à ses propres yeux. Par opposition aux institutions, les mondes vécus n'obéissent à aucun projet et ne produisent aucun symbole dont la portée dépasse le contexte considéré »*. Le monde commun opère comme *« une chambre d'écho, un amplificateur de sens, un cadre nécessaire à la mise en perspective de l'expérience subjective »* (ibid., p.137). Il est *« la culture vivante, ensemble de valeurs, de connaissances et d'institutions partagées »*

⁴ Pour B. Perret (2004), « le terme institution évoque d'abord les organisations publiques ou privées qui participent à la gouvernance de la société, au sens large du terme : institutions politiques, juridiques (juridictions, magistratures...), financières (banques centrales, instances de régulation), culturelles (universités, académies...), autorités administratives indépendantes (Conseil supérieur de l'audiovisuel...). Dans un sens plus général, toutes les structures produisant des normes ou ayant la capacité de structurer des pratiques sociales, telles que l'École, les établissements et services sociaux, sans oublier les entreprises. Dans un sens plus général encore, toute réalité socialement construite qui participe à la production de comportements stables, tels qu'une langue, une coutume quelconque ou le marché hebdomadaire sur la place d'un village (en tant qu'ensemble de pratiques d'échange routinisées) ».

sur le monde, capables d'inspirer de l'intérieur des comportements sociaux » (ibid., p.191-192).

2.2 Comment le monde commun se reproduit-il ?

Pour H. Arendt, le monde commun est peuplé d'œuvres, d'actions et des paroles. Cela fait écho aux propos de J. Dewey. Pour le pragmatisme en effet, la communication apparaît essentielle dans le processus de socialisation, ce qui est indiqué par l'origine identique des termes communication, commun, communauté, communiquer... Ainsi face à l'individu « en soi » considéré par l'individualisme Dewey (2003) souligne, parlant de l'enfant, que « *Les choses ne lui arrivent pas dans un état de nudité originelle, mais habillées de langage et cette enveloppe communicationnelle fait de lui le membre d'une communauté de croyances* » (ibid., p.96). Il soulignait également le fait que la communication ne se limite pas aux « mots » mais que les artefacts constituent également un mode de langage

En partageant la parole et l'action, nous pénétrons dans le monde commun et l'activons. Le monde commun n'est pas quelque chose d'extérieur à l'homme, qui serait là depuis toujours comme la terre, l'eau et l'air qui nous entoure. Le monde commun est un produit de l'homme et il n'existe que lorsque l'homme le crée et le reproduit. Dans ce sens, le monde commun est toujours un potentiel à réaliser. Comme l'exprime H. Arendt (2002, p.259): « *Partout où les hommes se rassemblent, il est là en puissance, mais seulement en puissance, non pas nécessairement ni pour toujours. Si les civilisations naissent et meurent, si de puissants empires et de grandes cultures déclinent et sombrent sans catastrophes extérieures (...) c'est en raison de cette particularité du domaine public qui, reposant finalement sur l'action et la parole, ne perd jamais complètement son caractère potentiel* ». Pour sortir de son état potentiel, le monde commun nécessite des individus et des organisations qui décident de porter une parole publique et d'agir ensemble. Aussitôt que cesse cette mise en commun de la parole et de l'action, le monde commun disparaît, ne subsistent que des œuvres dans un milieu muet.

Le monde commun se construit quand des individus et des organisations participent dans l'espace public en mettant leurs opinions à l'épreuve de la discussion et en agissant de façon collective. C'est en mettant en commun la parole et l'action que les hommes construisent et reproduisent le monde commun. Dans ce sens, chaque individu et organisation sont positivement concernés par le contenu et l'extension des significations intersubjectives susceptibles de donner un sens à l'existence humaine

2.3 Le cas de L'Arche

La notion très abstraite de « monde commun » prend une forme concrète dans chaque structure. Nous présentons ici l'ébauche du monde commun qui commence à se dessiner à travers l'évaluation de l'utilité sociale de L'Arche : une association qui accueille des personnes avec handicap mental en petites communautés de vie où cohabitent les personnes « accueillies » avec les personnes « accueillantes ». Pour ce faire, nous reprenons trois caractéristiques du monde commun tel qu'il vient d'être présenté et que nous associons, premièrement à une dimension anthropologique, ensuite à une dimension politique, et enfin à une dimension dynamique. Ces trois dimensions seront mises en résonance avec trois éléments identifiant l'utilité sociale de L'Arche.

Tableau 3 : Le « monde commun » de L’Arche

| Dimensions du monde commun | Caractéristiques du monde commun | Le monde commun de L’ARCHE |
|-----------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Anthropologique | Une croyance commune | La fragilité au centre du vivre ensemble |
| Politique | Une forme d’agir | La fragilité comme ressource de l’action collective |
| Dynamique | Une manière de communiquer | Création d’un espace de conversation avec l’entourage (Jeu « Ricochet ») |

Dimension anthropologique du monde commun

Dans ce qui précède le monde commun est identifié par H. Arendt à une narration collective qui donne du sens à la condition humaine. Pour B. Perret, il prend la forme d’un réservoir de significations à travers lequel nous construisons le cadre qui donne du sens à nos actions. Et J. Dewey l’associe à une communauté de croyances. Ces trois conceptions peuvent être reliées à l’idée d’anthropologie sociale : le monde commun d’un groupe de personnes qui ont un projet en commun renvoie au sens de la vie humaine, individuelle et collective, sous-jacente dans leur projet. A travers leur manière de faire, se révèlent et se construisent des significations et des croyances communes qui s’expriment à travers une narration collective.

Dans le cas de L’Arche, le monde commun qui émerge à travers l’évaluation de son utilité sociale, se dit dans une formule qui se décline ensuite en trois inversions des conceptions habituelles de la vie humaine.

La formule de base qui constitue le pilier fondamental de son utilité sociale affirme que *la fragilité est au centre du vivre ensemble*. Cette affirmation ne se réfère pas à l’objet de l’action de L’Arche : l’accueil des personnes avec un handicap mental. Cette formule dit quelque chose sur la conception de l’humain en général - défini par sa fragilité - et de la vie en commun - fondée sur l’interdépendance que la fragilité de chacun rend possible.

Ce principe anthropologique de base se concrétise dans l’inversion de la manière de valoriser trois expériences humaines particulières : les tensions, la fragilité elle-même et la « seule présence » (une présence sans parole et sans action). Ces trois expériences renvoient habituellement à des représentations négatives. La tension est associée au conflit et de ce fait à la rupture possible et au manque d’harmonie. La fragilité est considérée comme une faiblesse et de ce fait liée à une position d’infériorité et de dépendance. La « seule présence » est jugée dans le meilleur des cas, insuffisante et en général inefficace et inutile.

L’Arche opère une inversion dans le vécu et dans l’appréciation de ces trois expériences et propose une approche positive de la tension, de la fragilité et de la présence. On pourrait presque parler de transgression, car le bien-être individuel et social sont naturellement associés à l’absence de tension et de fragilité ainsi qu’à la capacité de faire et d’être reconnu comme utile. L’Arche fait vivre l’expérience inverse : celle de la tension, de la fragilité et de la « seule présence » comme sources de vie. L’utilité de L’Arche serait ainsi associée à une sorte de transgression sociale rendue possible par ce qui est en soi considéré comme une transgression biologique, le handicap mental.

Ce principe de base accompagné des trois inversions évoquées constitue une manière d'exprimer la signification et les croyances partagées par les membres de la structure, au-delà de la finalité concrète de leur action. Ils préfigurent ainsi leur monde commun.

Dimension politique du monde commun

Le monde commun ainsi préfiguré se traduit ensuite dans une manière concrète de vivre et de faire ensemble. De ce fait, le principe anthropologique devient principe d'action politique, c'est-à-dire une modalité de gestion de la vie collective. On retrouve ainsi la dimension institutionnelle du monde commun, qui, suivant B. Perret, apparaît comme un milieu technique, relationnel et symbolique, et suivant J. Dewey, apparaît comme une matrice à la fois matérielle, humaine et symbolique.

Dans le cas de L'Arche, la dimension politique de son monde commun est fondée sur la même base que son principe anthropologique : *la fragilité constitue une ressource pour l'action collective*. Encore une fois, ce socle commun se décline en trois principes d'action : un système particulier de gouvernance, une conception originale du travail, et une place majeure accordée à la fête.

Le modèle de gouvernance mis en place à L'Arche répond à une logique « communautaire » de l'exercice de pouvoir. Que ce soit pour le choix des responsables au niveau des communautés ou des coordinateurs au niveau régional, ainsi que pour la détermination des normes générales qui régulent la vie de l'association, comme par exemple, la politique des salaires, L'Arche a instauré un *système de consultation et de discernement* individuel et collectif qui donne une identité particulière à la structure. Ce processus permet une large participation des membres à la prise des décisions, et notamment des personnes avec handicap mental, qui autrement en seraient exclues.

Le travail à L'Arche prend deux formes différentes mais complémentaires : celle du travail salarié et celle du volontariat (à travers notamment des jeunes en service civique). Or dans les deux cas, le travail n'est pas uniquement *valorisé* en fonction des compétences acquises, mais également, et surtout, par le type de relation qui se construit à travers son exercice. La réciprocité associée au travail ne se mesure pas uniquement en termes de valeur monétaire du service rendu, mais plutôt en termes de valeur relationnelle conjointement créée.

Enfin, la place que L'Arche fait à la fête dans la vie de la communauté constitue une manière symbolique de rendre compte de ce qui a de la valeur pour ses membres. La vie n'apparaît pas ainsi uniquement comme des besoins à satisfaire, mais plutôt comme une envie de vivre. Cette envie n'est pas un manque à combler mais une énergie à célébrer. A travers la fête, L'Arche rend compte d'une expérience humaine de la transcendance, et de ce fait, d'un élément central, et souvent oublié, pour agir ensemble : l'expression symbolique de ce qui fait tenir ensemble.

Le monde commun de L'Arche se construit ainsi à travers ce modèle politique fondé sur une pratique particulière de la gouvernance, du travail et de la fête.

Dimension dynamique du monde commun

Enfin, le monde commun sous-jacent à un groupe de personnes qui ont un projet commun n'est pas figé : il se crée et se recrée en permanence, à travers sa manière de communiquer avec autrui. Comme nous l'avons indiqué, pour J. Dewey la communication apparaît comme un élément essentiel dans un processus de socialisation : la communauté s'identifie par sa manière de communiquer et de faire communion, autant en interne qu'avec l'extérieur.

De ce fait, dans la démarche d'évaluation de l'utilité sociale de L'Arche, nous avons voulu créer un espace général de « conversation » entre toutes les personnes membres de L'Arche, y compris les personnes avec handicap mental, ainsi qu'avec toutes celles qui sont en lien avec les communautés. On a finalement choisi de le faire à travers un jeu de société que nous avons appelé « ricochet » pour faire écho à l'image d'un monde commun qui se construit à travers des cercles successifs et dynamiques. Nous avons passé une année à construire ce jeu de société qui est maintenant utilisé dans tous les foyers de L'Arche. Ce jeu est composé de trois séances : dans une première on échange sur ce que L'Arche produit en termes « d'inversion » sur la conception de la vie humaine ; dans une deuxième on vise le « débordement » pour identifier la manière dont L'Arche impacte son entourage ; et dans la troisième on crée un espace de « conversation » avec cet entourage.

Le monde commun identifié par ses dimensions anthropologique et politique s'enrichit et se recrée ainsi via le jeu du « ricochet » : à travers ce jeu, la narration collective sur ce qui compte pour L'Arche se fait de manière collective et interactive, et à travers un processus permanent.

3. En guise de conclusion : du monde commun à l'évaluation

Suite à la définition générale de monde commun et de son illustration dans le cas de L'Arche, nous pouvons revenir à la question de l'évaluation : pourquoi prendre en compte le monde commun dans un processus d'évaluation et comment le faire ? Répondre à ces deux questions nous permet de synthétiser nos propos précédent et de conclure.

3.1 Pourquoi est-il important de prendre en compte le monde commun dans l'évaluation ?

Comme nous venons de le voir, l'un des enjeux fondamentaux de l'action individuelle et collective est de créer, de renégocier et de réinterpréter le cadre institutionnel qui donne sens à nos actions. Nous avons besoin de donner forme à notre relation au monde et de nous placer dans un cadre où nos actions soient susceptibles d'avoir un sens. B. Perret appelle ainsi « *agir constitutif* » l'agir orienté vers la constitution du système sujet/monde et, si nous pensons à l'action collective, vers la constitution du système organisation/monde.

La prise en compte du monde commun dans l'évaluation des organisations de l'ESS soulève l'importance de la prise en compte de la dimension constitutive de l'action individuelle et collective et questionne à la fois: le modèle moyens-fins qui sous-tend la théorie dominante de l'action rationnelle, la vision contractualiste et utilitariste de la société, et l'individualisme méthodologique.

Le modèle moyens-fin suppose au préalable un cadre qui définit un rapport déterminé du sujet ou de l'organisation au monde où, « *une fois calé dans ses repères cognitifs et normatifs, (on) peut isoler au sein du monde des objets auxquels il attribue une certaine valeur, fixée de manière relativement stable* » (Perret, 2006, p.304). Dans le modèle moyens-fins, « *la rationalité présuppose un ensemble de connaissances sur le monde ou, mieux, un cadre stabilisé fixant des rapports signifiants entre le sujet de l'action et le monde* » (Perret, 2004). De telles considérations avaient été mobilisées antérieurement par J. Dewey et A.F. Bentley (1973) pour critiquer les modalités usuelles de représentation de la rationalité et y substituer une approche « transactionnelle ». Il faut souligner également que le modèle « moyens-fins » (on devrait dire au sens pragmatique : relation moyens donnés/fin fixées) opère sur des « objets », eux-aussi parfaitement identifiés et déterminés, or le pragmatisme prend en compte le fait que notre connaissance porte non pas tant sur des objets que sur des relations, et que plus que des substances les objets sont des « *événements communicationnels* » (Hutter, 1994, p.312). Or c'est un tel modèle « moyens-fins » qui est mobilisé dans les théories du changement développées dans le cadre des évaluations d'impact social. La théorie du changement, rappelons-le, cherche à décrire la relation entre un ensemble d'activités d'une organisation et sa capacité à atteindre des buts fixés dans un monde naturel ou social qui lui serait « extérieur ». On présuppose un rapport fixe entre l'organisation et le monde. Certes réduire la complexité du monde dans des modèles simples qui permettent la compréhension et facilitent la prise de décision est nécessaire. Cependant « (...) *il est toujours plus ou moins possible de reconstruire a posteriori la logique d'une action en lui affectant un but et en supposant qu'elle s'effectue dans un cadre cognitif et normatif stabilisé. Mais, du point de vue interne de l'acteur en situation, la vision est différente : son problème est d'abord de définir (de constituer) sa situation et sa propre position au sein de celle-ci. Dans la vie réelle, rien n'est jamais totalement fixé, ni la conscience de soi de l'acteur, ni ses buts, ni la définition du contexte matériel et social* » (Perret, 2004). Nous agissons sous l'emprise d'une relation mouvante et globale avec le monde et un des principaux enjeux de l'action individuelle et collective est la reconfiguration permanente de cette relation (Joas, 1999), des « situations » d'action. Les actions d'un individu (ou d'une organisation) cherchent à la fois à atteindre des fins et à donner forme et sens « en continu » à son rapport au monde. Pour B. Perret (2004), c'est précisément la réalisation de cette condition qui est l'enjeu de l'agir constitutif : « (...) *la grande majorité de nos actions sont à la fois instrumentales (dirigées vers des buts) et constitutives (elles participent d'un effort permanent pour explorer, interpréter et construire la réalité, et, dans le même mouvement, nous définir nous-mêmes)* ». De cette façon les individus et les organisations ne sont pas des objets passifs dans un cadre institutionnel contraignant, mais des entités actives renégociant et réinterprétant en permanence des « situations ».

La conception contractualiste et utilitariste de la société voit la société comme le produit des volontés conscientes d'individus isolés et égoïstes souhaitant coopérer dans le but d'améliorer leur sort. On part de la base que les individus ont la faculté de nouer librement et ex nihilo des liens sociaux pour leur bénéfice mutuel. Selon J. Dewey (2003), cette conception s'enracine dans une perspective dualiste erronée. La question pour Dewey est plutôt de savoir comment des individus engagés dans des processus d'action collective résolvent les situations problématiques résultant de leurs interactions. Les individus qu'il considère n'étant pas a-sociaux mais au contraire socialisés au sein d'un monde « habillé de langage »⁵. En effet les communautés humaines sont confrontées dès l'origine à la nécessité de créer des dispositifs

⁵ Il écrivait ainsi : « *La théorie contractualiste de l'origine de l'Etat est fautive et son erreur est facile à démontrer tant philosophiquement qu'historiquement. Cette théorie a néanmoins été très répandue et elle a exercé une influence considérable.* » (Dewey, 2003, p.65).

politiques et culturels, souvent peu fonctionnels d'un point de vue strictement utilitariste. Les hommes coopèrent peut-être en vue de bénéfices mutuels, mais « (...) *la dimension symbolique de l'action n'est jamais secondaire par rapport à sa dimension instrumentale (...) Nous ne sommes pas seulement intéressés par la possession d'objets nécessaire ou désirables, mais également par la création de mondes cognitifs, esthétiques ou symboliques, la constitution d'un espace public, d'institutions politiques ou judiciaires, de rituels religieux ou autres, etc.* » (Perret, 2006, p.304). La question du sens, et celle corrélative de l'interprétation, apparaissent donc comme fondamentales. Par conséquent, « (...) *la fonctionnalité des structures sociales et de la culture ne peut être appréciée uniquement à l'aune de l'efficacité apparente de l'action collective. Pour être plus précis, l'action n'est pas dissociable de son autre qu'est l'interprétation, la donation de sens* » (ibid., p.301). Les actions des organisations de l'ESS peuvent être considérées comme constitutives, dans la mesure où leur « *finalité réelle n'est pas seulement d'atteindre des buts, mais de constituer des problèmes et des systèmes d'acteurs* » (Perret, 2004). Un des risques générés par l'individualisme méthodologique est d'ignorer cette dimension herméneutique de l'action individuelle et collective. Une telle approche, souvent combinée avec l'utilitarisme, tend à négliger le rôle des institutions et des instances symboliques. Logique constitutive et logique instrumentale forment un couple indissociable, qui doit être pensé conjointement. Une telle posture oblige à reconsidérer les modalités d'évaluation auxquelles sont soumis les individus et les organisations et à prêter attention aux multiples narrations envisageables.

3.2 Quelles sont les conséquences de la prise en compte du monde commun dans l'évaluation?

Prendre au sérieux la question du « monde commun » dans les dispositifs et modalités d'évaluation renvoie à plusieurs points :

- tout d'abord, il s'agit de considérer l'action des organisations comme un système complexe d'interactions à différentes échelles, incorporant des aspects symboliques.

- Il faut également *prendre en compte* la dimension constitutive de l'action des organisations de l'ESS. Cela implique de dépasser la simple observation des pratiques et des activités et de *prendre en compte* le discours de l'organisation. Cela implique alors aussi de *prendre en compte* les représentations de l'être humain et du vivre-ensemble véhiculées par ses activités et son discours. Enfin, cela nécessite de *prendre en compte* également les effets produits sur le cadre institutionnel (structures sociales et culture).

- La question de l'interprétation apparaît ainsi comme centrale. D'une part, parce que toute interprétation n'est pas neutre et se base sur des présupposés anthropologiques, sociologiques, psychologiques, économiques, politiques, etc. Dans ce sens, elle contribue d'une manière particulière à la création et à la reproduction du monde commun. D'autre part, parce que la formulation d'une théorie du changement pertinente, qui ne soit pas « générique », doit prendre en compte la spécificité constitutive des actions de l'organisation.

- Enfin, au niveau des effets sur les parties prenantes, la perspective du monde commun et de la dimension constitutive ouvre une dimension au-delà de l'instrumental. L'intervention d'une organisation de l'ESS peut avoir des effets au niveau de la construction du système individu/monde qui est aussi essentiel que les changements d'ordre utilitaires. C'est l'impact que les actions d'une organisation peuvent avoir dans le processus de construction de soi et de reconnaissance (Honneth, 2013 ; Mead, 2006).

Nous avons ainsi essayé de montrer, de manière théorique et pratique, comment l'évaluation de l'utilité sociale constitue une manière de rendre compte du commun d'une structure, et notamment d'une structure de l'ESS.

Bibliographie

ARENDRT H., 2002, *Condition de l'homme moderne*, Pocket (Sciences Humaines - Agora).

AVISE, ESSEC, MOUVES, 2013, « Petit précis de l'évaluation de l'impact social ».

BARON G., MONNIER E., 2003, « Une approche pluraliste et participative », *Informations sociales*, 110, p. 120-129.

BOHMAN J., 2008, « Réaliser la démocratie délibérative comme mode d'enquête : le pragmatisme, les faits sociaux et la théorie normative », *Tracés*, 15.

BOULANGER P.-M., 2004, « Les indicateurs de développement durable: un défi scientifique, un enjeu démocratique », *Les séminaires de l'Iddri*, 12.

CORDONNIER L., 2012, « Eclairages sur la notion de biens communs », *Jean Gadrey pour Alternatives Économiques*.

COTTEREAU A., 2006, « Le Play économiste », dans *Frédéric Le Play, Anthologie et correspondance*, Éditions Les études sociales, p. 119-131.

COTTEREAU A., 2015, « Grand résumé de l'ouvrage d'Alain Cottereau et Mokhtar Mohatar Marzok, *Une Famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*, Paris, Éditions Bouchene, 2012. Suivi d'une discussion par Virginie Tournay et Nathalie Zaccā-Reyners », *SociologieS*.

DARDOT P., LAVAL C., 2014, *Commun: Essai sur la révolution au XXIe siècle*, La Découverte (Hors collection Sciences Humaines).

DEWEY J., 1993, *Logique: la théorie de l'enquête*, Presses universitaires de France (L'interrogation philosophique).

DEWEY J., 2003, *Le public et ses problèmes*, Publications de l'Université de Pau (Volume 2 de Oeuvres philosophiques, John Dewey).

DEWEY J., 2011, *La formation des valeurs*, La Découverte (Les Empêcheurs de penser en rond).

DEWEY J., 2014, *La quête de certitude. Une étude de la relation entre connaissance et action*, Editions Gallimard (Bibliothèque de Philosophie).

DEWEY J., BENTLEY A.F., 1973, « Knowing and the known », dans *Useful procedures of inquiry*, Behavioral Research Council.

FREMEAUX P., 2013, « L'évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire ».

- GADREY J., 2004, « L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire : une mise en perspective sur la base de travaux récents », *Programme de recherche « L'économie sociale et solidaire en région »*, DIES et MIRE.
- GADREY J., 2006, « L'invention de l'utilité sociale des associations en France : à la recherche de conventions, de régulations, de critères et de méthodes d'évaluation », *Économie et Solidarités*, 36, 1.
- GECES, 2015, *Approches proposées pour la mesure de l'impact social*, Luxembourg, Commission européenne.
- HACHE É., 2011, *Ce à quoi nous tenons*, La Découverte (Les Empêcheurs de penser en rond).
- HONNETH A., 2013, *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard (Collection Folio / Essais).
- HUTTER M., 1994, « Organism as a metaphor in German economic thought », dans *Natural Images in Economic Thought: Markets Read in Tooth and Claw*, Cambridge University Press (Historical Perspectives on Modern Economics).
- JANY-CATRICE F., 2012, *La performance totale: nouvel esprit du capitalisme?*, Presses Universitaires du Septentrion (Capitalismes - éthique - institutions).
- JOANNIDES V., JAUMIER S., 2013, « Résister à l'emprise de la gestion: ce que l'Armée du salut nous apprend », *La nouvelle revue du travail*, 3.
- JOAS H., 1999, *La créativité de l'agir*, Editions du Cerf (Passages).
- MEAD G.H., 1934, *Mind, Self, and Society: From the Standpoint of a Social Behaviorist*, University of Chicago Press (1//a).
- MEAD G.H., 2006, *L'esprit, le soi et la société*, Presses universitaires de France (Lien social).
- MINISTERE DE L'ÉCONOMIE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTERE DE LA FINANCE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, 2016, « Les contrats à impact social », (<http://www.economie.gouv.fr/contrat-impact-social>).
- MULGAN G., 2010, « Measuring Social Value », *Stanford Social Innovation Review*, Summer.
- OFFREDI C., LAFFUT M., 2013, « Le bien être peut il être un critère d'évaluation de l'action publique ? », *Revue française d'administration publique*, 148, 4, p. 1003.
- OSTROM E., 2010, *Gouvernance des biens communs: Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck Supérieur (Planète en jeu).
- PERRET B., 2003, *De la société comme monde commun*, Desclée de Brouwer (Sociologie économique).
- PERRET B., 2004, « De la société comme monde commun : discussion à la revue ESPRIT », *Page personnelle de Bernard Perret*.
- PERRET B., 2006, « De la valeur des structures sociales : capital ou patrimoine ? », dans *Le capital social: performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, p. 193-314.

PERRET B., 2010, « Utilité sociale et nouvelle conception de la gouvernance », dans *La notion d'utilité sociale au défi de son identité: Dans l'évaluation des politiques publiques*, Editions L'Harmattan (La Librairie des Humanités).

REPUBLIQUE FRANÇAISE, 2014, « Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ».

SALAS R., 2011, « Indicateurs et conduite des politiques publiques: où sont les problèmes? », *Informations sociales*, 5, p. 60-70.

STIEVENART E., PACHE A.-C., 2014, « Evaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repère », *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 331, p. 76.